

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le sept février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mme MOREL, Mrs FIORINA et MIETTE, adjoints ; Mmes CLAU, PEYRUSSE, Mrs AVERSENG, BOUDET, Mmes DEBIAIS, GUESDON, Mr ROQUES, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme FALGA, adjoint, a donné procuration à Mme CLAU, Mr NOGUES, conseiller municipal.

Mr ROQUES Henri-Jean assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture des deux lettres de démission du Conseil Municipal reçues de Madame DIEZ Martine (le 23 janvier 2018) et de Monsieur THERME Christophe (le 26 janvier 2018). Après avoir pris acte de leur démission, les courriers ont été transmis le 29 janvier 2018 à la Préfecture de Tarn et Garonne. Le conseil municipal comptera désormais 13 membres.

AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS RUE DES PLATANES **DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE** **DE2018_001**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des espaces publics rue des platanes à Saint Porquier.

L'enveloppe des travaux est arrêtée à 370 000 € HT.

A l'issue de la consultation sommaire de concepteurs, et après analyse des offres, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner l'agence B11 architecture basée à Montauban comme concepteur pour établir le projet technique.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre au taux de 8% correspondant à la somme forfaitaire de 29 600 € HT (base + métrés) avec l'agence B 11 architecture.

CONSEIL DEPARTEMENTAL **DEMANDE SUBVENTION POUR DERATISATION** **DE2018_002**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE, comme par le passé, l'attribution d'une subvention de 40 % du montant des frais de dératisation, versée par le Département,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à la présente délibération.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
CREATION D' EMPLOIS PERMANENTS
DE2018_003

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins, il conviendrait de créer des emplois permanents.

Vu l'article 3.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois :

<i>Période</i>	<i>Nombre d'emploi</i>	<i>Grade</i>	<i>Nature des fonctions</i>	<i>Temps de travail Hebdomadaire</i>
A compter du 1 ^{er} mars 2018	1	Adjoint Administratif	Adjoint administratif	35 heures
	1	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif	35 heures
	1	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	ATSEM	28 heures 30
	1	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise Ecoles	35 heures
	3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique Ecoles et services techniques	35 heures

La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à l'échelon de leur grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, signer les contrats et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
SUPPRESSION DES EMPLOIS PERMANENTS
DE2018_004

Le Maire de Saint-Porquier,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

LE MAIRE expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 1^{er} mars 2018 de supprimer les emplois permanents :

<i>Période</i>	<i>Nombre d'emploi</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail Hebdomadaire</i>
A compter du 1 ^{er} mars 2018	1	Secrétaire de mairie	35 heures
	1	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	35 heures
	1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	28 heures 30
	3	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 heures

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

1°/ **Adoptent** les propositions du Maire

2°/ **Le chargent** de l'application des décisions prises.

SYNDICAT DES EAUX
DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES
DE 2018 005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission du conseil municipal de Monsieur THERME Christophe, il importe d'élire à nouveau un représentant au Syndicat des Eaux de la région de Castelsarrasin, afin de pourvoir à son remplacement.

Selon l'article L 5211-2 du CGCT par renvoi à l'article L2122-13, le Conseil Municipal élit, au scrutin secret et à l'unanimité des membres présents, Monsieur AVERSENG Patrick.

Les délégués titulaires au Syndicat des Eaux seront Messieurs Xavier PREVEDELLO et Patrick AVERSENG.

QUESTIONS DIVERSES

Lettre du Département– Demande limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 79 –

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 2 janvier 2018 reçue de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement du Conseil Départemental concernant la limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD79. Il émet un avis défavorable sur la portion de l'ouvrage franchissant l'A62 et jusqu'à la RD14, environnement rural qui enlèverait tout crédit à la limitation de vitesse de la zone urbanisée comprise entre l'ouvrage de franchissement de l'A62 et l'agglomération de Saint-Porquier.

Salle voutée – L’avis a été demandé à Monsieur CALANDRE, architecte, concernant un éventuel aménagement de la salle voutée. Suite à la visite, il a relevé des contraintes principalement sur l’accessibilité et la difficulté d’assainir le local.

Lettre du Département – Publicité sur le domaine public routier départemental – Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 21 décembre 2017 concernant l’affichage sur le domaine routier départemental, il est demandé aux communes de relayer l’action du Département au sein du tissu associatif de la commune afin d’éviter les affichages intempestifs ou gênant la visibilité. L’affichage à caractère commercial ou économique nécessite une autorisation préalable du Département.

Lettre du Département – DGA Solidarité Départementale – Le Maire donne lecture de la lettre du 22 janvier 2018 sollicitant les communes pour une participation du Fonds d’Aide aux Jeunes. Des renseignements complémentaires seront demandés avant de prendre une décision.

Lettre du Département – Demande de participation au Fonds de Solidarité du Logement – La commune décide de ne pas participer, la commune exerce directement par la gestion des 9 logements sociaux.

Alliance Isolation – Le maire présente au conseil municipal une proposition pour l’isolation des combles du logement de la Poste s’élevant à 1 331.20 € H.T. Le conseil municipal accepte.

Travaux en cours – Monsieur MIETTE fait le point des travaux en cours ; sur proposition des services techniques, un projet de changement de l’accès à la salle polyvalente est soumis. L’accès serait déplacé au niveau de l’ancien emplacement des containers à verre. Le conseil municipal accepte et les services techniques assureront la mise en place.

Monsieur MIETTE présente un devis pour mettre en place une signalisation à proximité de l’abribus, ce devis s’élève à 6451 € H.T., dépense onéreuse pour une signalisation, il ne sera pas donné suite.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.